

Louis Frédéric Muskens

L'invention des droits de l'homme ou l'abstraction sensible

Une recension de l'ouvrage de Lynn Hunt, *L'invention des droits de l'homme*

La présente recension s'intéresse à la naissance et à la légitimité des droits de l'homme. Elle expose la thèse de LYNN HUNT, historienne spécialiste de la Révolution française, selon laquelle les droits de l'homme ne sont pas absolus et prédéterminés, mais qu'ils ont été créés par l'homme lui-même et que cette invention est due davantage à l'empathie qu'à la raison. La remise en contexte des droits de l'homme permet également de mettre au jour la fonction symbolique du droit : celui-ci ne précède jamais l'évidence mais la codifie pour symboliser sa validité.

Alors même que l'histoire semble davantage jalonnée d'inégalités et de servitude que d'égalité et de liberté universelles, la croyance en des droits absolus et transcendants semble paradoxalement toujours répandue.

Dans son livre¹, LYNN HUNT, historienne américaine spécialiste de la Révolution française, replace les droits de l'homme dans leur contexte historique, culturel, politique et social démontrant ainsi que ceux-ci sont nés de la main de l'homme lui-même, et que cette main fut davantage guidée par l'empathie que par la raison. Cette contextualisation, loin de saper les fondements-mêmes de leur légitimité, leur confère une force nouvelle, une évidence éclairée.

Selon LYNN HUNT, les grands romans épistolaires du XVIII^e, à savoir *Pamela ou la Vertu récompensée*² et *Clarisse Harlowe*³ de SAMUEL RICHARDSON ainsi que *Julie, ou la Nouvelle Héloïse*⁴ de JEAN-JACQUES ROUSSEAU, permirent, de par leur forme, une identification directe du lecteur aux différents personnages. Cette identification allait de pair avec une empathie pour des héroïnes d'une condition sociale souvent différente de la leur si bien qu'elle darda les lecteurs, une fois leur livre refermé, à considérer ceux qui les entouraient non plus dans un rapport d'altérité mais d'identité ou du moins de similitude.

« Comment ces hommes, qui vivaient dans des sociétés fondées sur l'esclavage, la subordination et sur une soumission en apparence naturelle, ont-ils pu imaginer que des hommes qui ne leur ressemblaient pas, et même dans certains cas des femmes, puissent être leurs égaux ? »⁵

La torture, tant coercitive que punitive, caractérise la justice pénale médiévale⁶. VOLTAIRE, dénonçant avec véhémence le fanatisme religieux à l'origine de l'affaire Calas dans son *Traité sur la tolérance*⁷ (1763), ne souffla toutefois pas mot de la cruauté de la *question*⁸ à laquelle fut soumise Jean Calas. La cruauté, étant habituelle, ne choque plus. La prise de conscience de cette brutalité, c'est-à-dire le fait de ressentir de tels agissements non plus comme une actualisation des valeurs de la société mais comme une atteinte à l'individu, impliqua une forme d'abstraction, de recul qui passa non seulement par la capacité à s'identifier à autrui mais aussi par la valorisation de l'individu et du corps, symbolisée par l'essor de l'art du portrait, en peinture puis en photographie. CESARE BECCARIA sut cristalliser

ce changement de paradigme dans son célèbre ouvrage fondant le droit pénal moderne : *Des délits et des peines*⁹ (1764).

Le XVIII^e siècle ne fut pas le théâtre de l'invention de la liberté ou de l'égalité, mais celui de l'extension spectaculaire de leur champ d'application. Dans une envolée universalisante, la totalité de la population fut peu à peu titulaire de ces droits, et ce inconditionnellement.

Le droit ne précède jamais l'évidence mais la codifie ; la norme écrite symbolise la validité d'une évidence. Ainsi le *Bill of Rights*¹⁰ (1776) en Virginie et la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*¹¹ (1789) en France ne firent-ils que refléter les idées qui s'étaient formées dans les esprits des hommes.

« Je pense que les changements sociaux et politiques – dans ce cas précis, l'émergence des droits de l'homme – ont lieu parce qu'une même expérience est à un moment donné partagée par un grand nombre d'individus ; non pas parce qu'ils se trouvent tous dans un même contexte social mais parce que, par leurs interactions, leurs lectures ou par les images qu'ils regardent, il font en réalité naître un nouveau contexte social. »¹²

Plus tard, le nazisme prouvera à ceux qui en doutaient encore qu'une règle n'est règle que tant qu'elle est appliquée et qu'elle ne saurait, à elle seule, nous protéger contre de telles atrocités puisqu'elle n'a pour contenu que celui que l'homme lui prête¹³.

En dépit de l'absence de droits de l'homme absolus, au contenu prédéterminé, la connaissance du contexte de leur naissance ne fait qu'accroître leur évidence actuelle, ancrée tant dans notre raison que dans nos émotions. Alors même que la raison peut tout expliquer et envisager, les émotions sont, quant à elles, sources de certitudes. Aussi nous incombe-t-il de ne jamais aveugler notre empathie, de ne jamais contempler froidement le monde et ceux qui nous entourent.

BLaw, Louis Frédéric Muskens est étudiant de Master à l'Université de Fribourg et travaille en tant que sous-assistant à la Chaire de droit pénal et de philosophie du droit du Prof. M.A. Niggli.

¹ HUNT Lynn, *L'invention des droits de l'homme – Histoire, psychologie et politique*, Editions Markus Haller, Genève 2013.

² RICHARDSON Samuel, *Pamela ou la Vertu récompensée*, trad. par l'Abbé Prévost, Editions A.G. Nizet, Paris 1992 (édition moderne).

³ RICHARDSON Samuel, *Lettres anglaises ou Histoire de Miss Clarisse Harlove*, trad. par l'Abbé Prévost, Editions Desjonquères, Paris 1999 (édition moderne).

⁴ ROUSSEAU Jean-Jacques, *Julie, ou, La nouvelle Héloïse*, Editions Gallimard, Paris 2004-2008.

⁵ HUNT, p. 25.

⁶ Voir TOUREILLE Valérie, *Crime et châtement au Moyen Âge (Ve – XVe siècle)*, Editions du Seuil, Paris 2013. Pour un aperçu du développement de la justice pénale, voir également: PAHUD DE MORTANGES René, *Schweizerische Rechtsgeschichte – Ein Grundriss*, Editions DIKE, Zurich / Saint-Gall 2007, no 188 ss.

⁷ VOLTAIRE, *Traité sur la tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas*, Editions Gallimard, Paris 2008.

⁸ Torture visant à l'obtention d'aveux.

⁹ BECCARIA Cesare, *Des délits et des peines*, trad. par Philippe Audegean, Editions ENS, Lyon 2009.

¹⁰ Consultable à l'adresse suivante : http://www.constitution.org/bor/vir_bor.htm (consulté le 24 juin 2013).

¹¹ Consultable à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789> (consulté le 24 juin 2013).

¹² HUNT, p. 41.

¹³ Pour approfondir, voir : AMSTUTZ Marc / NIGGLI Marcel Alexander, *Recht und Wittgenstein I-III*, in : Jusletter 24 juillet 2006.